

Ladite situation n°2 établie au 01/03/2022, niveaux D1 et D2 (avec report inclus de la situation n°1), sera mise en ligne sur le site pour information auprès des clubs concernés.

Le prochain pointage aura lieu au terme de la saison en cours. La date reste à fixer.

**« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et délai stipulées à l'article 190 des Règlements généraux. »**

La séance est levée à 11h45.

Le Président : Serge BONNEVILLE

Le Secrétaire : Joël LE PROVOST